



DEPARTEMENT
de la
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 25 juin 2025



REF : 2025 / 048

Nombre effectif et légal
des Membres du Conseil
Municipal : 23

Nombre des Membres en
exercice : 23

Nombre des Membres
présents à la séance : 19

Nombre des votants
(Présents + pouvoirs) : 22

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 du mois de juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 18 juin 2025.

Présents : M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. TAILLANDIER - M. NIVELAIS - M. BOZETTI - M. ROZE - M. MULLER - Mme FION - Mme ROBERT - Mme MARQUELET - Mme BRINGAND - M. LEGENDRE - Mme BLOT - M. MARIE - M. NEVEU - M. MATTERA - Mme PATIN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

Absents excusés :

Mme HERAULT avait donné pouvoir à M. LAMBERT

Mme HUMBLOT avait donné pouvoir à Mme FION

Mme CHOMPRET

Mme PRATBERNON avait donné pouvoir à M. NEVEU

Absents : /

Mesdames MARQUELET et PATIN ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance qu'elles ont acceptées.

OBJET : CONVENTION DON PRIVÉ D'UN COFFRET DE 7 BOUTEILLES DE VIN DE BORDEAUX SÉRIGRAPHIÉES À L'EFFIGIE DE JOINVILLE

Madame Sandrine JEAN DIT PANNEL, Adjointe au Maire explique qu'elle a reçu un don privé de 7 bouteilles de vin de Bordeaux, en coffret.

La donatrice, Mme Françoise POTTIER, domiciliée à THONNANCE-LES-JOINVILLE, a découvert le coffret dans la cave de sa maison. Les bouteilles de vin de Bordeaux datant de 1988-1989, sont sérigraphiées à l'effigie des différents sites et personnage de JOINVILLE, elles portent la mention :

- BALLADE À JOINVILLE : LE CHATEAU DU GRAND JARDIN (2 Bouteilles),
- JOINVILLE-EN-VALLAGE : LE QUAI DES PECEAUX, JEAN SIRE (2 bouteilles), L'ÉGLISE.

Madame Françoise POTTIER souhaite en faire don à la Ville de JOINVILLE.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- 🕒 **D'approuver** le don qui sera conservé dans les archives de la Ville,
- 🕒 **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER





CONVENTION N°1 /2025

DON D'ARCHIVES PRIVÉES

Entre les soussignés,

La Ville de Joinville représentée par son Maire, M. Bertrand OLLIVIER, agissant au nom et pour le compte de la ville de Joinville,

Ci-après dénommée le « Donataire »

D'une part,

Et

Mme Françoise POTTIER
Demeurant à THONNANCE-LES-JOINVILLE

Ci-après dénommer la « Donatrice »

D'autre part,

Préambule

La donatrice possède 7 bouteilles de vin de Bordeaux -Edouard VIGNERON- sérigraphiées à l'effigie de JOINVILLE, diverses années 1988-1989, elle souhaite en faire don à la Ville de Joinville. Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de formaliser le don de 7 bouteilles de vin de Bordeaux par la donatrice au donataire
Ce don s'effectue à titre gratuit.

Article 2 - Transfert de propriété

La donatrice certifie être l'unique propriétaire des bouteilles de vin de Bordeaux sérigraphiées.
Le transfert de propriété s'opérera à la date du 25 juin 2025.

Article 3 – Classement, inventaire et conservation

La Ville de JOINVILLE s'engage entre autres à assurer la conservation optimum du don.

Article 4 - Responsabilités de la Ville de Joinville

En cas de dommage, vol ou perte survenant aux documents, aucune indemnité ne sera réclamée par les donateurs à la Ville de Joinville.

Article 5 - Effet de la convention

La présente convention entrera en vigueur à la date de sa notification.

Article 6 - Révision

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention définie d'un commun accord entre les parties fera l'objet d'un avenant à la signature du représentant de la collectivité et de la donatrice.

Article 7 - Règlement des litiges

En cas de difficultés dans l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable tout différend qui pourrait survenir. A défaut de solution amiable, le différend sera porté devant le tribunal compétent, à savoir le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne.

Fait en trois exemplaires à Joinville, le 25 juin 2025.

M. Bertrand OLLIVIER
Maire de Joinville

Mme Françoise POTTIER



ANNEXE 1 : INVENTAIRE SUCCINCT DU DON

Soit 7 Bouteilles de vin de bordeaux Edouard Vigneron sérigraphiés comme suit :

- 3 bouteilles sérigraphiées Ballade à Joinville « Château du Grand Jardin,
- 1 bouteille sérigraphiée Joinville-en-Vallage « Le Quai des Peceaux »,
- 2 Bouteille sérigraphiées Ville de Joinville « Jean Sire »,
- 1 Bouteille sérigraphiée Joinville-en-Vallage « L'église »,

ANNEXE 2 : BON DE PRISE EN CHARGE D'ARCHIVES :

Joinville, le 25 juin 2025

Je soussignée Mme Françoise POTTIER, Donatrice,
certifie avoir remis ce jour à la Ville de Joinville, donataire,
7 bouteilles de vin de Bordeaux années 1988-1989 sérigraphiées sites de Joinville, en application des
termes et conditions fixées par la convention de don d'archives.

La Donatrice,
Mme Françoise POTTIER

Le donataire
Bertrand OLLIVIER
Maire de Joinville